



## DELIBERATION - CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/02/2024

### NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 13

Présents : 11

Nombre de suffrages : 12

### Date de convocation

20/02/2024

### Date d'affichage

21/02/2024

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

..!..!....

et publication du :

29/02/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-six février, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GILLAUX Pascal.

### Etaient présents :

M. BERTHE Laurent, M. BERTOLUTTI Didier, M. BISSEUX Bruno, M. GILLAUX Pascal, Mme GUENET Monique, Mme LAMBERT Pascale, Mme LARCHER Mireille, Mme LECLERCQ Karine, Mme PAILLIOT Sandrine, Mme RAGUET Sandrine, Mme TEDESCHI Marie

### Procuration(s) :

M. LEVENT Jean-Marc donne pouvoir à M. GILLAUX Pascal

### Etai(ent) absent(s) :

### Etai(ent) excusé(s) :

Mme ENGRAND Emeline, M. LEVENT Jean-Marc

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme RAGUET Sandrine

## 2024-020 : VENTE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE LOTISSEMENT "LES LOUACHES"

### Vente du lot n° 8

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le lotissement communal dénommé "Les Louaches" à Fromelennes à usage d'habitation a été autorisé par permis d'aménager en date du 8 février 2019.

Vu la délibération n°2019-50 du 4 juillet 2019 fixant le prix de vente des parcelles du lotissement "Les Louaches" à 54 € TTC le m<sup>2</sup>.

Une nouvelle demande de réservation de lot a été déposée en mairie :

Lot	Parcelle Cadastrale	Superficie	Prix TTC	Nom de l'acquéreur
8	AA 164	830 m <sup>2</sup>	44 820 €	Mme COLFAUX Mylène et M. MOUCHAERS Laurent

Après délibération, le Conseil Municipal décide :

De céder le lot n° 8 à Mme COLFAUX Mylène et M. MOUCHAERS Laurent pour la somme de 44 820 €uros,

- D'autoriser Monsieur le Maire ou ses adjoints, aux fins de signature.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à FROMELENNES  
Le Maire,

Le Secrétaire de séance,

